

06016	29230008	0000002628	RVI	B110 60D GO	LEG PLOIRE ST HERB
DATE	MATRICULE	N° DE CHASSIS	MARQUE	TYPE	FORMATION DETENITRICE

Cette pièce constitue la légitimation de la détention du véhicule. La présentation en est obligatoire sur toute demande des Services chargés du contrôle de la circulation ainsi que pour la réparation et les ravitaillements.

Elle n'est valable qu'autant qu'elle a reçu apposition du timbre sec de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Ce document ne dispense pas les usagers d'un véhicule de l'obligation d'être munis d'un ordre de mission et d'un carnet de bord.

En cas de perte de la carte, un compte rendu devra être adressé d'urgence à la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale qui en assurera le remplacement après enquête et sanction éventuelle.

Timbre de la direction
Générale de la Gendarmerie Nationale

01/12/1992

Rcy

44

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE

GENDARMERIE NATIONALE

CARTE D'IDENTITE

DES

VEHICULES AUTOMOBILES MILITAIRES